



RANDOS BEZIERS
151 AVENUE DE LA MER
34290 ESPONDEILHAN

Assurance R.C.P

WTW France - Département Sport et événement – 52 avenue du Général
de Gaulle – CS 10427 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132rue des Trois Fontanot 92000
Nanterre
Tel 33(0)969322336 - Contrat n° : 4000716162 /1

EXEMPLE DE NOTICE D'INFORMATION

BEZIERS le 1^{er} septembre 2025

SEJOUR de 6 jours/ 5 nuits de randonnées (du 31 mai au 06 Juin 2026 - 5 nuitées) LAS BARDENAS-ESPAGNE

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 20 au minimum avec 5 voitures, 28 au maximum avec 7 voitures.

Dates : du dimanche 31 mai au vendredi 01 juin 2026

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME : voir power point ci joint

Les participants, se retrouvent directement à l'hôtel PALACIO RIOJAS : ALFARO LA RIOJA Espagne .

Le séjour est en pension complète du dîner du 31 mai au petit déjeuner du 06 Juin 2026

Les randonnées sont accompagnées par un guide local

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré à l'hôtel PALACIO RIOJAS AVENIDA ZARAGOZA 6 . 26540

ALFARO. WWW.PALACIOSHOTEL.COM

qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **639 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double. Supplément pour chambre individuelle : **144 € pour le séjour.**

• Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
Boissons
- L'accompagnement des randonnées par un guide local
- Le logement base chambre double 5 nuits
- Taxe hôtelière locale
- Un cocktail de bienvenue
- Un guide francophone local sur place spécialisé sur la région
- Assistance rapatriement incluse avec la licence

• Ne sont pas compris :

- Les déjeuner des 31 mai et du 06 Juin
- Le supplément chambre individuelle € 144
- Les dépenses personnelles.
- L'acheminement de Béziers à Alfaro
- L'assurance facultatives (**annulation €29**).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du
Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français
et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 30 septembre 2025. **Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque d'acompte (chèque à l'ordre de l'Association)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 31 Janvier 2026. En cas d'annulation, le remboursement l'acompte sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

1^{er} Acompte au moment de l'inscription € 162 encaissé le 30 septembre 2025 + le supplément chambre individuelle €144 (date limite d'inscription) + assurance annulation €29

2^e acompte € 159 encaissé : le 20 Décembre 2025

3^e acompte € 159 encaissé : le 20 Février 2026

Solde € 159 : encaissé le 30 avril 2026

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association .

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 700 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajet sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

Du jour de l'inscription à 29 jours avant le départ pas de frais retenus

De 30 jours à 10 jours avant la date de départ 25% du montant total de frais retenus

De 9 jours à 3 jours avant la date de départ 50 % du montant total de frais retenus

À partir de 2 jours et non présentation 100% du montant total : aucun remboursement

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi-avril. A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables ou sur le site de
<https://www.randosbeziers.com/> Rubrique : programme , séjours prévus